



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021 A 20H00

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 20 mai, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 11 mai 2021, S'est réuni à 20 heures en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 12

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SAVEL Charles, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGBEMAECCKER, Mr Hervé CHASTAN, Mr Didier SIRVEN, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Absents excusés : Mr René FAUVERGE, Mr David BES, Mme Eloïse DEGOUY, Mr Olivier MAVIEL

Procuration : Mr René FAUVERGE à Mme Sylvie ALDEGUER

Secrétaire de séance : Mme Dylette THILL

RENFORCEMENT DU RESEAU BT à partir du poste CLANSAYES

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental, d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste CLANSAYES	
Dépense prévisionnelle HT	140 351.97 €
Dont frais de gestion : 6 683.43€	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	140 351.97 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) Donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire de Clansayes expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeuble usage d'habitation.

MAPA « Aménagement de la place Chantebise et traverse du village – RD571 » - ATTRIBUTION DU LOT 5 « SERRURERIE »

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision prise en date du 10 mai 2021 concernant l'attribution du lot 5 « serrurerie » à l'entreprise METAL PRO pour un montant de 36 720,00 € HT.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h30



Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 28 mai 2021